

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 137 (2011)  
**Heft:** 18: Game over

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LESS IS MORE

Il est toujours plus fréquent que des organisateurs de concours posent des exigences non conformes au degré de procédure où elles sont formulées. Ils demandent des détails et des justificatifs qui ne sont pas pertinents pour le jugement ou qu'ils ne sont pas en mesure d'évaluer. Dans le règlement 142 sur les concours, les exigences applicables aux concurrents sont définies comme suit : le maître de l'ouvrage « n'exige des participants que le travail nécessaire à la compréhension des propositions et exige uniquement des prestations qui présentent un caractère décisif et que les professionnels compétents soient à même d'apprécier. » Or, plus l'organisateur demande de documents et plus leur examen préliminaire par les experts concernés s'avère fastidieux. Le jugement lui-même s'en trouve embarrassé, car les nombreuses données qui doivent être correctement pondérées lors de l'examen préliminaire détournent de l'essentiel.

## Non-conformité au degré de procédure

Il arrive que des maîtres de l'ouvrage demandent explicitement toute une série de détails et de justificatifs non conformes au degré de procédure en cours, ou qu'ils poussent implicitement les candidats à en fournir. Les agissements d'un organisateur de concours en procédure sélective dans le canton de Zoug s'avèrent particulièrement choquants à cet égard, dans la mesure où il n'a cessé d'étroffer ses exigences en cours de route. Allant jusqu'à réclamer un devis estimatif dans le programme provisoire, il a ajouté la matérialisation et la déclinaison des couleurs, la justification des coûts d'exploitation et d'entretien, ainsi que la caractérisation chromatique des interventions (nouveau bâtiment / démolition / exis-

tant, p.ex. rouge / jaune / noir) au programme définitif. Dans les réponses aux questions, on a ensuite clairement fait comprendre aux participants que l'on attendait d'eux un concept de viabilisation et d'issues de secours conforme à l'obtention du permis de construire, que les objectifs du « Concept d'efficacité énergétique » selon SIA et de la société à 2000 watts devaient être visés, que l'écologie de la construction serait évaluée selon SNARC et que des données correspondant aux normes SIA 380/1 et 380/4 étaient attendues. Or si toutes ces exigences avaient été exprimées d'emblée, il est certain que plus d'un concurrent aurait réévalué sa participation à la lumière de ces conditions. Si des instruments aisés à appliquer peuvent constituer une aide utile pour optimiser un projet durant le concours, il est en revanche rare qu'ils facilitent le travail des participants. Et s'ils impliquent des calculs extensifs, ils peuvent entraîner un volume de travail absurde.

## Causes du problème

Certains organisateurs attendent d'un concours qu'il leur livre d'emblée un projet achevé, remplissant tous les critères d'obtention du permis de construire. Ils exigent donc plusieurs vérifications auprès des instances concernées dans la procédure de concours elle-même. Il est pourtant plus sensé de rassembler au préalable les positions essentielles de ces différentes instances pour les intégrer dans le programme de concours. Et des représentants des instances responsables peuvent accompagner le jury comme experts. Il arrive aussi que des organisateurs se sentent insécurisés face aux exigences croissantes liées à la construction et aux techniques actuellement appliquées au bâtiment. Ils préféreraient obtenir dès la phase de

concours, des valeurs contraignantes en ce qui concerne l'efficacité énergétique, ainsi que les coûts d'investissement et d'exploitation. Ils exigent donc de tous les concurrents des données détaillées concernant l'enveloppe du bâtiment et les installations techniques, afin de pouvoir disposer de divers justificatifs sur l'efficacité énergétique des projets. Or l'économie et l'efficacité énergétique peuvent aussi être comparées au moyen de quelques valeurs clés faciles à déterminer.

Qu'il soit possible de faire autrement est démontré par des exemples où l'organisateur se contente de soumettre à des experts les projets retenus dans la sélection restreinte. Les concurrents peuvent ainsi s'épargner bien des travaux fastidieux pour se concentrer sur les aspects conceptuels de la tâche jusqu'au rendu. Le contrôle de toutes les contributions durant l'examen préliminaire devient superflu, et les données concernant l'efficacité et l'économie compilées par un tiers neutre sont de surcroît directement comparables.

## Sans garantie

Nombre de paramètres ne peuvent être fixés de manière définitive au moment du concours et toute contribution nécessite un temps de maturation avant de pouvoir être réalisée. Même des exigences pointues ne sauraient accélérer ce processus de maturation. Et pour le déroulement du jugement, les détails et justificatifs liés à des propositions qui se verront tôt éliminées en raison de défauts urbanistiques ou organisationnels n'ont pas de sens non plus. Enfin, les exigences les plus pointues et la multiplication des justificatifs ne garantissent nullement que la proposition recommandée pour la poursuite du projet obtiendra le permis de construire et respectera effectivement les coûts d'investissement et

d'exploitation pronostiqués. Le maître de l'ouvrage doit accorder sa confiance à la capacité de développement du projet lauréat et de ses auteurs.

### **Le concours comme mode d'acquisition**

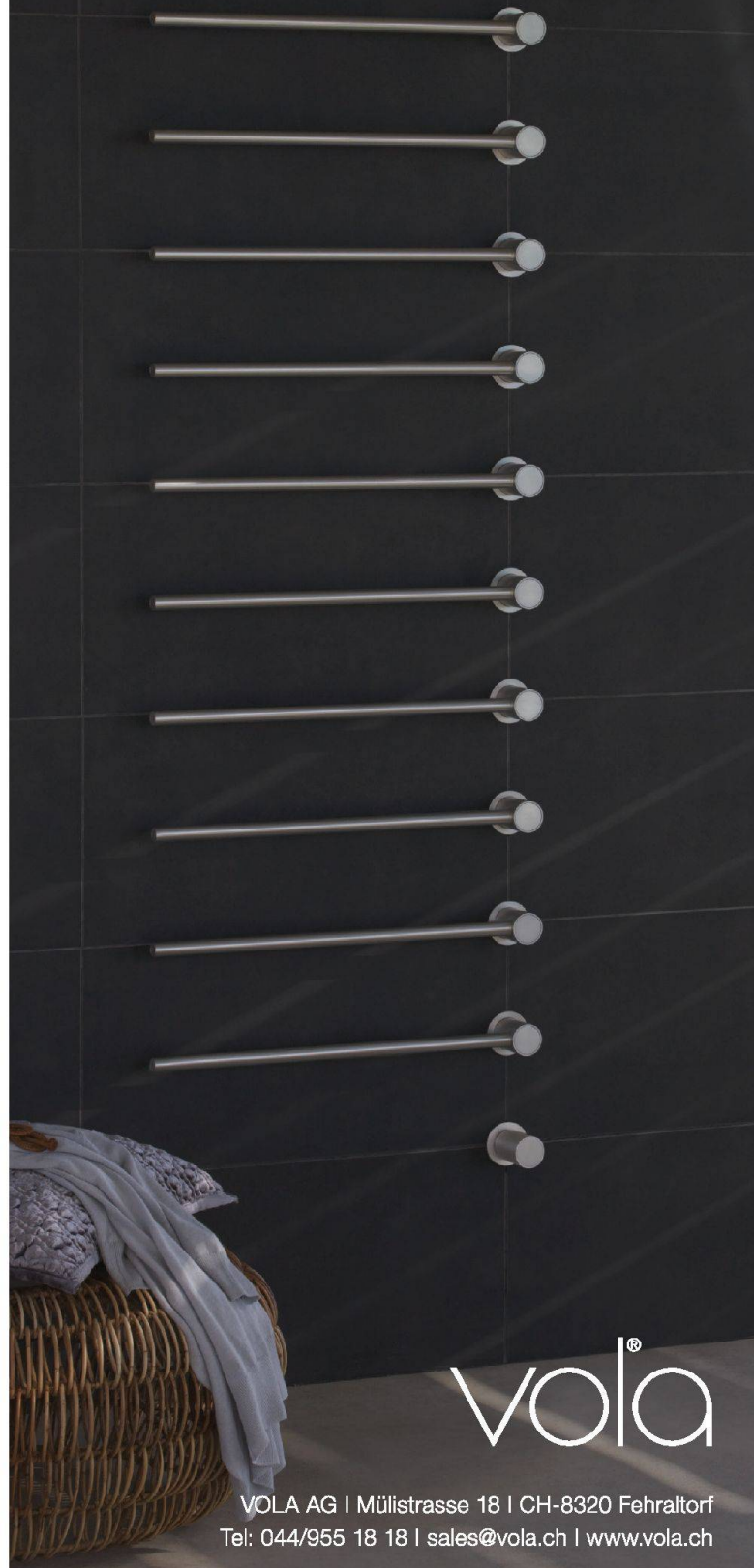
Le concours d'architecture et d'ingénierie représente un moyen d'acquiescence des prestations d'étude et de construction. Son but est d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour le réaliser. Pour faire apparaître des solutions et créer les bases d'une future adjudication, des procédures simples, sans exigences inutiles suffisent. Les participants à un concours offrent une prestation d'acquisition qui n'est pas dédommée. C'est pourquoi le volume de prestations demandé doit demeurer raisonnable par rapport au mandat envisagé. Des exigences excessives ont pour effet de raréfier le nombre de participants potentiels et d'écartier de plus en plus de petites et moyennes entreprises des concours. Le maître de l'ouvrage paie de surcroît un prix élevé pour des prestations sans pertinence pour le jugement. S'il accumule les demandes, il doit en effet élever le montant des prix, sans être assuré que les travaux obtenus lui soient utiles. Autrement dit, la tendance à exiger de plus en plus de projets prêts à l'exécution dans des procédures ouvertes ou sélectives est un non sens économique et un usage abusif du concours comme mode d'acquisition. Elle restreint la libre concurrence et met en péril l'institution du concours. Afin de clarifier les exigences admissibles dans le cadre des différentes procédures de concours, la commission SIA 142/143 a mandaté un groupe de travail qui observe le marché et conseille les organisateurs.

Jean-Pierre Wyman,  
resp. concours et mandats d'étude parallèles  
jean-pierre.wyman@sia.ch

## **Nouveau : le réchauffeur de serviettes VOLA**

- maintenant aussi pour la connexion électrique  
Réchauffeur  
de serviettes sous crêpi pour les solutions individuelles  
de design. Un système modulaire constitué de barres  
chauffantes qui peuvent être agencées individuellement.

La régulation de la température peut être choisie  
progressivement entre 20° et 50°C. Avec fonction  
de chronométrage.



**vola**<sup>®</sup>

## 15N DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE CONTEMPORAINE

Lancée en 2006 à l'initiative de la section Vaud de la SIA, la « 15n de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines » est sans conteste l'un des événements culturels phares du printemps. Durant une semaine et deux week-ends, des bâtiments et réalisations conçus par des architectes et ingénieurs SIA ouvrent leurs portes au public.

En 2012, année du 175<sup>e</sup> anniversaire de la SIA, la 15n sera pour la première fois organisée par toutes les sections de la SIA et se déroulera donc dans toute la Suisse, du 5 au 13 mai. De plus, la manifestation qui présentait jusqu'à présent surtout des réalisations d'architectes ouvrira grand ses portes aux projets d'ingénieurs (ce qui se reflète dans le nouveau titre).

Pour rappel, la 15n met en avant la qualité du travail des professionnels SIA. Elle offre aux mandataires SIA l'occasion de montrer leur travail au grand public et d'expliquer le rôle qu'ils jouent dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Elle est une vitrine du savoir-faire des architectes et ingénieurs SIA, invités à présenter entre une et trois de leurs réalisations récentes.

sia

être soumis d'ici jusqu'au 28 octobre 2011 pour les normes SIA 242 et SIA 118/242, jusqu'au 15 novembre pour les normes SIA 263 et 263/1 et jusqu'au 30 novembre 2011 pour les normes SIA 281 et SIA 312. Ils doivent être envoyés au service des normes par courriel sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme (PDF, lettres etc.).

### Inscriptions 2012

Les architectes et ingénieurs SIA qui souhaitent présenter une ou plusieurs réalisations de leur bureau peuvent s'inscrire jusqu'au 14 octobre 2011 sur le site <[www.15n.ch](http://www.15n.ch)>

### SIA 242, SIA 118/242

Délai pour prise de position : 28 octobre 2011

### SIA 263, SIA 263/1 et Cahier technique 2029

Délai pour prise de position : 15 novembre 2011

### SIA 281 et SIA 312

Délai pour prise de position : 30 novembre 2011

Projets, formulaire et contact : <[www.sia.ch/consultations](http://www.sia.ch/consultations)>

sia

## INVITATION À LA CONSULTATION

La SIA met en consultation les projets suivants :

- SIA 242 Crépissages et montage à sec (seulement en version allemande)
- SIA 118/242 Conditions générales relatives aux crépissages et au montage à sec (seulement en version allemande)
- SIA 281 Lés d'étanchéité – Lés en matière synthétique, en bitume et géosynthétique – Essais des produits et des matériaux, dénomination de matériau (révision) (seulement en version allemande)
- SIA 312 Végétalisation de toitures
- Norme SIA 263 Construction en acier (Révision partielle)
- Norme SIA 263/1 Construction en acier – Spécifications complémentaires (Révision partielle)
- Cahier technique 2029 Acier d'armature inoxydable

Les projets de norme et le cahier technique mis en consultation et le formulaire électronique sont disponibles sur le site internet de la SIA, où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent

## JOURNÉE D'ÉTUDE : BÉTONS FIBRÉS ULTRA-PERFORMANTS

Les nouveaux matériaux ont depuis toujours donné une impulsion décisive au développement de l'ingénierie.

Les Bétons Fibrés Ultra-Performants (BFUP) présentent des propriétés mécaniques nettement plus élevées et une perméabilité très faible comparés aux bétons conventionnels. Grâce à leurs caractéristiques exceptionnelles, les BFUP ont un potentiel indéniable pour améliorer la résistance et la durabilité des structures.

Sur la base d'expériences internationales et suisses, la journée d'étude « Bétons fibrés ultra-performants : concevoir, dimensionner et construire », organisée conjointement par l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et l'Ecole polytechnique fédérale



in 18, graphisme & webdesign

rale de Lausanne, vise à présenter les qualités des BFUP et démontrer des possibilités d'application pour la réhabilitation des ouvrages existants d'une part et pour la nouvelle construction d'autre part.

Une quinzaine de conférences présenteront des points de vue de la recherche, de la planification et de

l'exécution ainsi que les idées d'avenir.

Prof. Dr. E. Brühwiler et Prof. Dr. R. Suter

## **BOURSES EN DYNAMIQUE DES STRUCTURES POUR JEUNES INGÉNIEURS**

La Fondation pour la Dynamique des Structures et le Génie Parasismique vise à promouvoir les activités scientifiques en génie civil, principalement dans le domaine de la dynamique des structures et du génie parasismique.

Elle soutient des ingénieurs civils de la pratique, hautement motivés, ayant de bonnes qualifications et une formation correspondante, pour un séjour de plusieurs mois dans une université étrangère réputée.

Cette post-formation dans le domaine est subventionnée par une bourse. D'une manière générale, la fondation prend en charge une part importante

### **Journée d'étude: BFUP - concevoir, dimensionner, construire**

Date : 27 octobre 2011

Lieu : Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, bd de Pérolles 80, 1705 Fribourg

Finance d'inscription :

Non-membres fr. 390.-

Membres (SIA, fib, IABSE) fr. 350.-

Etudiants fr. 80.-

Renseignement et inscription :

bfup@hefr.ch

MA CHANCE **Banque WIR**

**FINANCER À DES CONDITIONS  
DÉCOIFFANTES**

Crédits de construction et hypothèques dès 1%

[www.banquewir.ch](http://www.banquewir.ch)  
Tél. 0848 947 948